Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_163-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

AVENANT A LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE REJET DES EFFLUENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA SOCIETE DLB TRAITEUR A PLEUMELEUC

N° Délibération CC/2026/163

EXPOSE DES MOTIFS

La société DLB Traiteur dispose, pour son établissement situé ZA du Bas Houet à Pleumeleuc, d'une autorisation de rejet au réseau d'assainissement de la commune de Pleumeleuc. Cette autorisation est accompagnée d'une convention de rejet signée par l'établissement, l'exploitant du réseau et la collectivité. Ces documents permettent d'autoriser le rejet de ces eaux usées non domestiques ainsi que de fixer les modalités techniques et financières de ces rejets.

Afin de s'adapter aux capacités de production de l'établissement, il est proposé de mettre en place un avenant à la convention de rejet prévoyant une augmentation du débit maximum et des teneurs maximums en chlorures et en graisse.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_163-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Compte tenu de la modification des seuils de rejet, les redevances dues au titre des investissements et de l'exploitation sont modifiées, à partir du 1er janvier 2027, de la manière suivante :

Part due au titre des investissements :
- Pc1 = prix hors taxes par m3 d'eau rejeté : 0,180 € en 2027
- Pc2 = prix hors taxes par kg de DCO rejeté : 0,360 € en 2027

Part due au titre de l'exploitation » :
- Pc1 = prix hors taxes par m3 d'eau rejeté : 0,391 € en base 2020
- Pc2 = prix hors taxes par kg de DCO rejeté : 0,773 € en base 2020

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2025 et les modifications statutaires,
Considérant la nécessité de mettre en place un avenant à la convention de rejet assainissement de l'établissement DLB Traiteur au réseau d'assainissement de la commune de Pleumeleuc.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adoption de l'avenant à la convention fixant les conditions de rejet des effluents au réseau d'assainissement de Pleumeleuc de la société DLB Traiteur,
- autorise le Président à signer cet avenant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE